

# CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

---

## **EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 16 septembre 2013**

CP 13/09-28

*L'an deux mille treize, le 16 septembre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Quorum à l'ouverture de la réunion (présents ou ayant donné procuration de vote) :  
MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.*

### **POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT DES TRAVAUX DE VOIRIE**

COMMUNE DE CAMPSAS

---

#### **I - PROJETS SUBVENTIONNABLES**

Depuis 1971, le Conseil Général accorde aux communes des subventions pour la construction de caniveaux et bordures de trottoirs situés en agglomération le long des routes départementales, lorsque celles-ci font l'objet d'une réfection partielle ou totale de chaussée décidée par l'Assemblée.

Cette subvention est calculée au taux de 36 % du coût HT des travaux subventionnables.

#### **II - DOSSIER PRESENTE**

En application de ces dispositions, je vous propose d'examiner le dossier présenté étant précisé que les travaux de chaussée sont inscrits au programme de voirie départementale.

Cette demande porte sur la fourniture et la mise en oeuvre des bordures de trottoirs et caniveaux, ainsi que sur les travaux liés à l'évacuation des eaux des caniveaux (grilles, bouches d'avaloirs) et les canalisations reliant ces ouvrages.

Je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître votre décision, étant entendu que cette subvention sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 204142, sous-fonction 61.

Autorisation de programme 2013.....	<b>150 000 €</b>
Engagés aux précédentes commissions permanentes.....	<b>76 656 €</b>
Engagé à la commission permanente de ce jour.....	<b>11 953 €</b>
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour	<b>88 609 €</b>
Disponible.....	<b>61 391 €</b>

**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde la subvention départementale suivante d'un montant de 11 953 € :

*Dossier présenté dans le cadre de la politique classique*

<b>COMMUNE - OPERATION -</b>	<b>MONTANT DES TRAVAUX EN € HT</b>	<b>MONTANT DES TRAVAUX PRIS EN COMPTE</b>	<b>SUBVENTION ACCORDEE</b>
<b>I) CAMPSAS</b> Réfection de caniveaux et bordures de trottoirs le long de la RD n° 94 (Route des Vignes) CABT/ACO00587	33 203 €	33 203 €	33 203 x 36% = <b>11 953 €</b>

**TOTAL.....: 11 953 €**

- Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 204142, sous-fonction 61 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,